REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
DU LUNDI 8 JUIN 2015

ETAIENT PRESENTS

Elus Municipaux

- Mme SCOLAN, Maire de Deuil-la-Barre
- Mme PETITPAS, Maire – Adjoint, déléguée à la Culture, à la Jeunesse, aux Sports, au Jumelage et à la Vie Associative
- M. DUFOYER, Conseiller Municipal délégué aux Affaires Scolaires

Services Municipaux

- M. AUBERT, Directeur Général des services
- Mme AYADI, Directrice du Pôle Education, Jeunesse et Sports
- Mme BLADT, Responsable du Service Jeunesse
- Mme DROUGAT, Responsable du Service des Affaires Scolaires

Education Nationale

- Mme GOUBIER-SENE, Inspectrice de l'Education Nationale
- Mme BLANCHET, Directrice de l'école maternelle LAC MARCHAIS représentant les écoles maternelles
- Mme FRANCIUS, Directrice de l'école élémentaire POINCARE représentant les écoles élémentaires

Parents d'Elèves élus

- Mme RAHHALI, Représentant la FCPE
- M. ABRAHAM, Représentant la PEEP

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Mme DELRUE, Directrice du Pôle Population et Solidarité
- Mme RICHARD, Représentant l'AIPE

Ordre du jour

1- Information sur la rentrée des NAP
2- Bilan de l'année
3- Questions diverses

La séance a débuté à 19H et a été levée à 20H30

INFORMATION SUR LA RENTREE DES NAP

Madame le Maire informe l'ensemble du Comité de Pilotage que la volonté de l'équipe municipale est de préserver la gratuité des NAP à la rentrée prochaine, sous réserve d'un niveau global des dotations de la part de l'Etat suffisant et afin de maintenir et d'assurer une équité sur l'ensemble du territoire communal conformément au Projet Educatif Territorial.
Dans ce contexte, afin d'alléger cette charge financière et afin de maintenir un niveau de prestations ambitieux en terme de contenu d'activités proposées et d'encadrant spécialisés, il sera proposé, lors du prochain Conseil Municipal du 22 Juin 2015, de modifier les horaires du Projet Educatif Territorial. A partir de la rentrée 2015/2016 seuls les enfants fréquentant l'accueil de loisirs du mercredi pourront bénéficier de la restauration scolaire du mercredi.
La restauration des enfants fréquentant l'accueil de loisirs se fera conformément aux habilitations délivrées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), sur chaque accueil de loisirs.
Aussi, les enfants des écoles maternelles suivantes :

- Lac Marchais
- Saint-Exupéry
- Jules Ferry
- Pasteur
- Mortefontaines

seront transportés an autocars vers leurs centres respectifs à partir de 11H30 (après la classe).

Madame le Maire ajoute que le Comité Technique travaille à l'amélioration et au maintien ou non de la gratuité à la rentrée de Septembre 2016.

Monsieur DUFOYER explique que le Comité Technique a choisi le maintien de ce dispositif car depuis les mois de Janvier/Février, cela fonctionne pleinement. Pour changer le scénario des 45 minutes il faut disposer d'un recul nécessaire afin d'avoir des renseignements pratiques et prendre le temps d'y travailler.

Madame GOUBIER-SENE dit qu'il y a peu de commune qui ont réussi, en si peu de temps, ce que Deuil-La Barre a réussi : la sécurité des enfants, les activités, la réactivité et un engagement qui sont remarquables.
La volonté de chacun y était.
Concernant la gratuité, l'Education Nationale n'a pas son mot à dire mais c'est une question à voir également avec les parents d'élèves afin d'évaluer ce que cela va apporter de plus.

Madame RAHHALI explique que les parents d'élèves se rendent compte du travail que la mairie fait à ce sujet. Les présidents des fédérations de parents d'élèves travaillent au quotidien à faire passer le message aux parents qu'à Deuil-La Barre nous sommes assez bien lotis.

Monsieur ABRAHAM ajoute que, malgré les incidents de parcours lors de la mise en place, il a été agréablement surpris du travail. Il remercie la municipalité concernant la gratuité et insiste sur son maintien le plus longtemps possible.

Monsieur DUFOYER dit que la réussite de ce projet est la coordination avec les parents et les enseignants. Le relais des parents est essentiel ainsi que celui des Directeurs d'Accueils de Loisirs.
Concernant la notion de gratuité, elle est subordonnée aux capacités financières de la commune. Aujourd'hui, cette gratuité montre que l'Education reste une priorité.

Madame SCOLAN ajoute que les dotations de l'Etat diminuent de plus en plus, cela est un fait de société, mais si les prestations sont gratuites il faut bien que quelqu'un paye. Il faut aussi que les parents comprennent qu'il s'agit d'une difficulté.

Madame GOUBIER-SENE entend parfaitement ces arguments mais rejoint Monsieur ABRAHAM. Les statistiques montrent qu'une famille sur dix est en dessous du seuil de pauvreté. Il faut être vigilant pour ces familles qui ne diront pas qu'elles ne peuvent pas payer mais qui feront des sacrifices sur d'autres postes de dépenses.

Madame SCOLAN suit Madame GOUBIER-SENE, mais estime que la réforme n'est pas tombée au bon moment.

Monsieur DUFOYER ajoute qu'il s'agit d'un choix politique qui met les communes en difficulté.

Madame GOUBIER-SENE souligne que 19 communes du Département ont un PEDT validé. Toutes les communes ne se sont pas emparées du dispositif. Les enfants participent à des activités auxquelles ils n'avaient pas accès auparavant.

Sur Deuil-La Barre, des projets communs de collaboration existent entre les Chefs d'établissements et les coordinateurs d'accueil de loisirs. Par exemple, sur l'école élémentaire Poincaré, il y a un projet commun de jardinage.

BILAN DE L'ANNEE

Il est projeté à l'ensemble du Comité de Pilotage l'article à paraître dans la revue municipale concernant un bilan des NAP de l'année écoulée, ainsi que l'information relative à la gratuité et aux changements du mercredi.

En 2014 notre commune a pris deux décisions essentielles : être au plus proche des rythmes chronobiologiques théoriques de l'enfant en répartissant les activités périscolaires sur tous les jours de la semaine sauf le mercredi. La mise en place d'un dispositif complet fondé sur notre projet éducatif territorial axé sur le développement de l'enfant (PEDT).
Ce dispositif se résume en quelques chiffres : 171 intervenants, recrutés par la Ville en 2014.
Un budget de fonctionnement de 400 000 € annuels. Une vingtaine d'activités différentes proposées aux enfants au sein de cycles de 7semaines. Les activités proposées ont été diverses et variées regroupées en cinq thèmes :

Expression orale : chant, lecture, théâtre, conte,...
Expression créative : dessin, arts plastiques, scrapbooking,...
Développement corporel : sport, danse, yoga,...
Vis ta santé : santé, bien-être,équilibre alimentaire, jardinage,...
Graine d'éveil : jeux divers, informatique,atelier scientifique,...

Les enfants ont été encadrés par du personnel de qualité : animateur, Atsem, professeurs de musique, de chant, d'art plastique, enseignant, étudiant, sophrologue. Dans les activités qui s'y prêtent, à la fin de chaque cycle, les enfants repartent avec leur construction, leur création. Pour d'autres activités, une représentation a lieu à la fin du cycle.
Pour mettre en place un tel dispositif, d'une ampleur sans précédent, il convenait de mettre en place une structure consultative et représentative, de réflexion, de propositions et, sous certains aspects, de préconisations. Cette instance consultative prend la forme d'un comité technique composé d'élus, des responsables des services scolaire, jeunesse, d'une directrice d'école maternelle et élémentaire représentant l'ensemble des écoles, un représentant de chaque fédération de parents d'élèves et, depuis janvier, des responsables des accueils de loisirs. Ainsi le choix de reporter la même organisation pour l'année 2015-2016 s'est fait dans le cadre de la concertation au mois d'avril dernier. Après 7 mois de fonctionnement dont 3 mois de « mise en route » et de réajustements, le retour sur expérience n'était pas suffisant pour en tirer l'ensemble des enseignements.
171 intervenants recrutés en 2014 proposaient une vingtaine d'activités aux enfants scolarisés
Le comité technique a aussi identifié les activités les plus appréciées par les enfants, les parents et les encadrants lors de cette année, activités qui seront privilégiées en 2015-2016 et complétées par de nouvelles. Il a également contribué à uniformiser les pratiques des différentes écoles, notamment en ce qui concerne le temps de la sieste et l'information donnée aux familles.
La partie opérationnelle a été assurée par le service jeunesse de la ville, qui s'est trouvé confronté à des difficultés inhérentes à la mise en place d'un tel dispositif, marqué par le nombre des intervenants et la nécessité d'être en cohérence avec les repères de l'école. Les services ont été réactifs et transparents pour pallier à ces difficultés. La responsabilité au moment du recrutement, demande forcément plus d'attention et de rigueur lorsqu'il s'agit d'enfants, dont l'encadrement doit toujours être suffisant, en dépit d'absences exceptionnelles. La volonté constante d'améliorer le contenu des activités en collaboration avec les équipes d'animations font partie des enjeux, des missions, assurés par le service jeunesse quotidiennement.
Pour être complet, certains enseignants ont fait le choix de prendre en charge des activités périscolaires. La coopération pédagogique qui s'est alors instituée entre les encadrants issus du monde éducatif et ceux de l'animation apporte une richesse, une diversité qui constituent une forme de réussite collective. Le comité technique chapote et permet la synthèse au croisement entre les acteurs opérationnels, les élus, les représentants de parents d'élèves, les acteurs de l'animation et ceux de l'enseignement.

QUESTION DIVERSE

Madame GOUBIER-SENE informe que deux rythmes scolaires différents sont possibles dans la même commune, pour les maternelles et les élémentaires.

Séance levée à 20 heures 30